
colorchecker CLASSIC
x·rite
mm

maritime qu'elles étaient ~~et~~ indispensables. Souvent ~~en effet~~ une affaire était conclue entre gens de pays différents, dont l'un restait à Athènes pendant que l'autre partait pour Syracuse, Byzance ou Cyrène ; ceux qui avaient pu assister à la conclusion du marché étaient eux-mêmes des marins ou des marchands, que leur profession dispersait aux quatre vents du ciel. Si, pour l'exécution des engagements réciproques, ~~[illegible]~~ on n'avait dû compter que sur la mémoire des intéressés et des assistants, que de contestations et de procès ! Il y en aurait eu presque autant que d'affaires. Des conditions et des clauses jadis arrêtées, chacun n'aurait retenu que celles dont il pouvait tirer parti ; il aurait oublié tout ce qui pouvait profiter à son adversaire ; quant aux témoins, les uns auraient imité les contractants ; les autres, souvent de la meilleure foi du monde, auraient été fort embarrassés pour rien apporter de précis dans le débat. Pour tous ces prêts maritimes où était engagée à Athènes une grosse part des capitaux disponibles, l'usage prévalut donc de rédiger un acte écrit. On y mentionnait la somme avancée par le prêteur, le taux de l'intérêt stipulé, le navire ou les marchandises qui servaient de garantie, les conditions enfin et le mode du

remboursement. Le plaidoyer <u>contre Lacritos</u> nous a conservé un de ces actes, un contrat à la grosse avec toutes ses stipulations. Parfois l'acte était rédigé en double; plus souvent on n'en dressait qu'un exemplaire, qui, scellé de l'anneau des deux parties intéressées, était déposé entre les mains d'un tiers.

A la différence de ce qui se passait pour les autres contrats, l'acte écrit était regardé comme constituant seul ici l'engagement. Si le demandeur n'en avait point à présenter, l'instance pouvait être repoussée par voie d'exception; le défendeur était dispensé de plaider au fond. Un simple contrat verbal, que l'on aurait offert de prouver par témoins, ne pouvait fournir la matière d'une action commerciale. Il suffisait encore d'opposer une fin de non-recevoir, si la convention n'avait pas eu pour objet d'exporter des marchandises d'Athènes ou d'importer en Attique des denrées prises sur quelque autre marché. A quel titre les tribunaux athéniens auraient-ils connu de conventions ayant pour objet des transports à opérer entre deux ports étrangers? N'y trouvant aucun intérêt, la cité ne se chargeait pas d'en surveiller et d'en assurer l'exécution,

alors même que s'y étaient engagés des capitaux et des citoyens d'Athènes.

C'est donc par le caractère même de la convention et non par la qualité des personnes qui l'ont conclue que se définit l'action commerciale et que se détermine la compétence. Citoyens, étrangers domiciliés, étrangers de passage, tous ceux qui, de manière ou d'autre, entraient dans une affaire de ce genre devenaient, par ce fait même, justiciables des juges maritimes. C'étaient les archontes thesmothètes qui présidaient ce tribunal. Ils en ouvraient les séances au commencement du mois de Gamélion, c'est à dire en janvier, et les faisaient durer pendant tout l'hiver. Alors les vents de Thrace régnaient dans la mer Égée ; on ne se hasardait guère hors des ports, et il était plus facile de réunir parties et témoins. Devant d'autres juridictions, les procès traînaient souvent pendant des mois et des années, comme nous l'apprenons par plus d'un plaidoyer des orateurs attiques. Athènes connaissait ces lenteurs de la justice que, dans Shakespeare, Hamlet compte parmi les maux les plus insupportables

de la vie. On avait pourtant compris combien il importait, en matière commerciale, d'arriver à de promptes décisions. C'est vers le mois d'Avril que commencent à souffler ces brises du sud et du sud-ouest qui poussent les navires grecs vers les détroits et vers l'Euxin, d'où les ramèneront, en automne, les vents étésiens. Que d'affaires auraient manqué, et comme l'activité des transactions en eût été ralentie, si, quand venait le printemps, les contestations eussent encore été pendantes ! Il aurait fallu, ou rester à Athènes et s'exposer ainsi à ne point prendre la mer au bon moment, ou renvoyer le débat à l'hiver suivant ; les intérêts des capitalistes auraient souffert de ce retard, et les juges se seraient trouvés encore plus embarrassés pour trancher des litiges par eux-mêmes déjà fort obscurs souvent et fort embrouillés. Il avait donc été réglé que, pour toute cause de cette espèce, le tribunal devrait rendre son arrêt dans le courant du mois qui suivrait l'introduction de l'instance. De là le terme de *procès mensuels* (ἔμμηνοι δίκαι), par lequel on désigne souvent toute cette catégorie d'affaires.

Tout ce monde de négociants, d'étrangers, de capitaines au long cours était très nomade : il aurait été facile au perdant de mettre à la voile par le premier bon vent et de

quitter l'Attique sans régler ses comptes. Tout jugement devenait donc aussitôt exécutoire ; celui contre lequel il avait été prononcé payait ou fournissait une caution, faute de quoi il était mis en prison pour y rester jusqu'à ce qu'il se fût acquitté. Comme le faisait, jusqu'à ces derniers temps, la loi française, Athènes recourait donc, pour assurer le paiement des dettes de commerce, à la contrainte par corps, tandis qu'en matière d'obligations civiles elle la repoussait par respect pour la liberté du citoyen.

Rien ne fait plus d'honneur au sens pratique des Athéniens que d'avoir su créer, à l'usage des gens d'affaires, une juridiction spéciale, plus expéditive d'allures que la justice ordinaire. A parcourir d'autres chapitres de la législation commerciale d'Athènes, on y retrouverait cette même justesse, cette même précocité d'intelligence. Ainsi le système douanier ne mérite que des éloges. Rien qui ressemble à une prohibition ou même à un droit protecteur, mais un simple droit fiscal, des plus modérés. Dans le Bosphore, le prince percevait un trentième et en Thrace un dixième sur la valeur de toutes les marchandises, à l'importation et à l'exportation ; or Athènes se contenta toujours d'une taxe fixe du cinquantième, ou deux pour cent.

Là n'était donc point le défaut de la législation qui régissait le commerce des céréales. cette taxe était assez faible pour que les prix de la vente au détail, en Attique, s'en ressentissent à peine, et les blés mêmes qui devaient ressortir du Pirée supportaient aisément cette surcharge. Le mal était ailleurs. Dans les meilleures années, l'Attique, d'après les calculs de Boeckh[1], pouvait produire tout au plus les deux tiers des grains nécessaires à sa consommation annuelle ; quand le printemps avait été exp

(1) Économie politique des Athéniens, livre I, ch. 15.

se ou trop orageux, quand la grêle avait haché les moissons prêtes à tomber sous la faucille, le déficit devait être bien plus considérable encore.

Ce déficit, ce n'était point par la voie de terre que le commerce pouvait espérer le combler. La Béotie, qui touche à l'Attique, possède, il est vrai, un sol très fertile; mais, avec sa population fort dense et moins sobre que celle d'Athènes, peut-être ne produisait-elle pas beaucoup plus de grains qu'elle n'en consommait. On était, de plus, si souvent en guerre avec Thèbes qu'il eût été fort imprudent de compter, pour s'approvisionner, sur la plaine béotienne; on n'aurait pas voulu se mettre ainsi à la discrétion de l'ennemie héréditaire. Il y avait d'ailleurs encore une autre difficulté. Aujourd'hui pas un ingénieur, pas un économiste ne visite le royaume de Grèce sans s'indigner contre l'apathie de ces Hellènes qui veulent passer pour une nation européenne et qui, depuis quarante ans qu'ils sont libres, n'ont pas encore su conduire une route carrossable d'Athènes à Patras ou d'Athènes à la frontière turque. On en conclut une

fois de plus que les Hellènes sont bien dégénérés, qu'ils n'ont plus rien de leurs glorieux ancêtres. C'est se faire là de singulières illusions. Sans doute la viabilité laisse fort à désirer dans les états du roi George ; on y a exécuté, à grands frais, des chemins de voiture dont le tracé est fort correct ; mais ils n'ont jamais été entretenus, hors dans le voisinage immédiat de la capitale, et presque tous sont bientôt devenus impraticables. Il n'en est pas moins certain que la Grèce possède maintenant plus de routes carrossables qu'elle n'en eut jamais du temps de Périclès ou de Démosthène. Les Romains sont les premiers qui aient pris la peine de mener, à travers les montagnes grecques, de larges et commodes chaussées, comme par exemple la voie que l'empereur Adrien ouvrit d'Athènes à Corinthe, sur les flancs abrupts des monts Géréniens. Quant aux Grecs des beaux siècles, ils paraissent, comme le font aujourd'hui leurs descendants, s'être fort bien passés de ce qui nous paraît si nécessaire. Pour eux, les vraies routes, les routes des voyages et du commerce, c'étaient toujours "ces humides chemins de la mer" que chante déjà

le vieux poète, ces chemins qui mènent partout où l'on veut aller. Je doute fort qu'au cinquième et au quatrième siècle avant notre ère un chariot chargé de grains ait jamais pu franchir les défilés du Cithéron et du Parnès. Tout au plus, dans les temps de paix, s'introduisait-il, par cette frontière, quelques milliers de médimnes d'orge et de froment, tandis que l'Attique, dans les années mêmes où ses récoltes avaient le mieux réussi, était encore obligée d'en importer plus d'un million de médimnes.(1) C'était seulement à dos d'âne ou de mulet et par de rudes sentiers que les blés de la Béotie pouvaient arriver sur le marché d'Athènes; aussi le prix de revient devait-il en être assez élevé, trop élevé peut-être pour qu'ils pussent, malgré la brièveté de ce trajet, soutenir la concurrence des blés mêmes de la Thrace et du Bosphore cimmérien, que des centaines de navires venaient verser par monceaux sur les quais du Pirée.

C'était donc au commerce maritime de nourrir le peuple athénien. Mais la mer, elle aussi, pouvait se trouver fermée soit par les tempêtes, soit plutôt par une flotte ennemie ou par l'hostilité des villes qui, comme Byzance tenaient la clef des détroits. Athènes avait donc toujours

(1) On comptait par médimnes comme nous comptons par hectolitres. Le médimne représente 51 litres 790.

peur de mourir de faim, et la peur est mauvaise conseillère. A d'autres égards, cette intelligente cité semble avoir entrevu, avoir appliqué par avance les principes mêmes de la science économique; mais, dès qu'il s'agissait de son approvisionnement en céréales, elle laissait répéter à l'assemblée et devant les tribunaux des erreurs et de dangereux sophismes dont les plus curieux échantillons se trouvent dans le discours de Lysias <u>contre les marchands de grains</u>. Que nous inventons peu, se dit-on en lisant ce réquisitoire! Encore découvre-t-on de temps en temps, partout ailleurs qu'en métaphysique, quelques vérités nouvelles; mais toutes les erreurs sont vieilles comme le monde.* Dans ce plaidoyer, qui a plus de deux mille ans, on trouverait déjà le thème de tant de banales déclamations,* où se complaisent encore aujourd'hui tant d'esprits, contre les affaires et ceux qui les font.

Lysias, ou du moins celui qu'il fait parler, accuse ces négociants de se réjouir des malheurs d'Athènes. C'est ainsi que, sur tous les tons, en vers et en prose, on a reproché à la Bourse d'avoir, sur la nouvelle de Waterloo, coté en hausse les fonds publics! Comment d'ailleurs Lysias justifie-t-il cette grave accusation? "Il est de nos défaites, dit-il,

qu'ils apprennent avant tous les autres". Sans doute, pour être avertis promptement dans les circonstances importantes, ces négociants avaient à leurs ordres des navires fins voiliers prêts à partir aussitôt avec la nouvelle attendue. C'est ainsi qu'en pareil cas une maison de commerce se fait expédier aujourd'hui un télégramme par un de ses correspondants. Les moyens seuls sont changés et perfectionnés. Y a-t-il d'ailleurs là rien qui ne soit tout naturel et très légitime? Une défaite d'Athènes modifiait singulièrement la situation des négociants du Pirée. Les détroits allaient se clore, les ports d'Athènes être bloqués, les navires, les cargaisons devenir la proie de l'ennemi; il importait d'être prévenus à temps, pour régler les prix sur toutes ces chances de perte. Qu'on le veuille ou non, en affaires les risques se sont toujours payés, se payeront toujours.

"D'autres désastres," continue Lysias, "ils comptent en tirer parti, soit que nous ayons perdu une escadre dans l'Euxin, soit qu'une autre ait été capturée par les Lacédémoniens, soit que les marchés se trouvent fermés, soit que la paix aille être troublée, et ils en sont venus à une telle haine pour vous qu'ils cherchent à tirer parti contre vous des mêmes circonstances que vos ennemis".

qu'il apparemment ayant tout [illegible] ont été [illegible]

été accueilli triomphalement dans les circonstances [illegible]

[illegible] à [illegible] leurs ordres des [illegible]

parler au tôt avec la nouvelle attitude. [illegible]

[illegible] C'est ainsi qu'on [illegible] mes [illegible]

expédier aujourd'hui un télégramme [illegible]

les correspondants les moyens [illegible] les chances [illegible]

Y a-t-il d'ajouter la vue que [illegible] tout [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

toutes ces chances de poste. [illegible]

[illegible]

[illegible]

Rien de plus habilement perfide et de plus injuste. Aussitôt que la mer n'est plus sûre et que cessent les arrivages, n'est-il pas inévitable que tout enchérisse, puisqu'il faudra vivre sur un fonds qui, [illegible] de jour en jour, tendra à s'épuiser? Les marchands de blé auront à acheter plus cher que par le passé le vin, l'huile et les autres denrées de première nécessité; n'est-il donc pas juste qu'afin de subvenir à leurs propres dépenses ils vendent à leur tour plus cher le genre de denrées dont ils sont détenteurs? Toutes ces accusations ne reposent [illegible] que sur de grossières erreurs, filles de l'ignorance et surtout de l'envie. Plus d'un orateur famélique ne pardonnait pas leur aisance à des gens sans qui la cité n'aurait pas pu vivre même un mois. Là comme partout, de ces sophismes naquirent de mauvaises lois et d'odieuses vexations, qui aboutirent même parfois à de vrais meurtres juridiques. Après le fanatisme religieux, il n'en est pas qui ait fait plus de victimes que le préjugé, que le fanatisme de la mauvaise économie politique.

C'était d'abord par la création de magistrats spéciaux que s'était manifestée cette inquiète préoccupation d'Athènes. Pour surveiller les négociants en grains, on ne s'était pas contentés des <u>agoranomes</u>, auxquels était confiée la police des marchés; on avait institué tout

24 Rien de plus injuste et de plus habilement perfide

25/ enprès le collège des sitophylaques ou gardiens du blé. Ces magistrats étaient quinze, dix dans la ville et cinq au Pirée ; ils tenaient registre du blé importé et de sa provenance (Démosthène cite leurs livres) ; ils avaient aussi la farine et le pain sous leur inspection, ils veillaient à ce qu'ils fussent vendus aux conditions légales. On ne voit pas qu'ils aient eu le droit d'établir un maximum. L'état n'agissait sur les cours que par voie indirecte ; dans les temps de disette, il achetait des grains qu'il revendait, sans doute seulement aux plus nécessiteux et par quantités limitées, moins cher qu'on ne les payait sur le marché. D'autres fois, les blés qu'il cédait ainsi à bas prix lui venaient de quelque riche citoyen ou de villes, de princes alliés qui en avaient fait don à la cité. De toute manière, ces ventes devaient avoir pour effet d'empêcher les cours de s'élever outre mesure.

Même en cette matière, où elle n'avait pas ~~[illegible]~~ toute sa clairvoyance ordinaire, Athènes n'avait donc pas été jusqu'à cette folie de vouloir fixer par décret le prix des denrées. Des gênes très réelles n'en pesaient pas moins sur les marchands de grains. La loi ne se contentait pas de considérer comme nul et non avenu tout contrat qui aurait eu pour but de fournir [illegible] à un capitaine les moyens de charger du blé pour le conduire des pays producteurs dans d'autres ports que ceux de l'Attique ; elle ne se bornait

point à refuser, en pareil cas, son concours et sa protection au prêteur. Elle allait plus loin, elle édictait la peine de mort contre le citoyen ou l'étranger domicilié qui transporterait ailleurs qu'au Pirée une cargaison de céréales. Aujourd'hui même il serait difficile d'assurer l'effet d'une telle prescription; à plus forte raison devait-elle rester lettre morte dans l'antiquité. Les voyages étaient plus longs; les navires, plus petits que les nôtres, n'ayant pour se guider ni les phares, ni la boussole, ni les observations astronomiques, dépendaient bien plus des caprices du vent et des hasards de la tempête; ils n'avaient pas de papiers de bord en règle; aucun journal n'annonçait leur arrivée dans tel ou tel port, leur départ pour telle ou telle destination. Armateurs et capitaines pouvaient donc aisément éluder cette défense; comme le fait remarquer Xénophon, lorsqu'ils avaient chargé des grains, ils ne manquaient pas d'aller les vendre là où ils en trouvaient le meilleur prix. La loi n'en était pas moins fâcheuse; elle pouvait tenter les sycophantes, et donner ainsi matière à de fréquentes dénonciations. Sans doute les preuves à l'appui feraient défaut. Mais le jury, quand le blé serait cher, quand on craindrait la disette, n'en demanderait pas tant; les plus légers indices lui suffiraient pour prononcer une condamnation rigoureuse.

Une autre loi, qui n'était pas plus sensée et ne

 devait pas être plus respectée, aspirait à prévenir les accaparements ; elle défendait au négociant, aussi sous peine de mort, d'acheter à la fois plus de cinquante charges de blé[1]. La fraude devait être continuelle et facile ; on achetait, sous le nom d'un compère, tout ce qui dépassait cette quantité. La loi prétendait limiter à une obole par médimne le bénéfice des marchands sur le blé revendu par eux en Attique ; c'était beaucoup trop peu pour les payer de leurs peines et de leurs risques, pour les décider à continuer les affaires. Aussi, comme l'atteste Lysias, ils réalisaient souvent un bénéfice bien plus élevé ; ils gagnaient jusqu'à une drachme ou six oboles par médimne*. D'ailleurs les négociants pouvaient, dira-t-on, se dédommager sur les ventes qu'ils faisaient à l'étranger ; la loi ne leur laissait-elle pas, en pareille matière, toute liberté de fixer leurs prix comme ils l'entendraient ? Oui certes ; mais elle intervenait encore pour déterminer les quantités sur lesquelles ils pourraient opérer, et par là même elle gênait les transactions. La réexportation n'était permise que pour un tiers du blé importé en Attique ; les deux autres tiers devaient demeurer et être consommés dans le pays. Il en résultait,

(1) On ne sait pas au juste ce que représentait la charge (φορμός, de φέρω) ; mais Boeckh admet, d'après divers indices, qu'elle ne devait pas différer sensiblement du médimne, dont le poids (environ 40 kilogrammes) était à peu près ce qu'un homme peut porter sans trop d'efforts

par moments, sur le marché d'Athènes, une abondance factice et un avilissement des prix que suivait bientôt la cherté. En effet, promesses ni menaces n'y faisaient rien : du jour où les navires chargés de blé pouvaient tirer, sur d'autres places, meilleur parti de leur cargaison, ils désapprenaient le chemin du Pirée.

Ces règlements tyranniques, qui prétendaient faire violence à la nature des choses, auraient encore bien plus gêné l'approvisionnement d'Athènes, s'ils n'eussent été sans cesse, dans la pratique, éludés ou violés. C'était comme une lutte engagée, comme une guerre déclarée entre la ville et ceux qui la nourrissaient. Les marchands de blé, et c'était juste, faisaient payer au peuple les chances de ruine ou de mort que multipliaient, à leur détriment, des lois mal conçues et inapplicables. D'ordinaire on fermait les yeux ; mais parfois, quand le pain devenait trop cher, le peuple était pris d'accès de méfiance et de colère que se hâtaient d'exploiter les sycophantes. On ne proposait rien moins que de livrer aux Onze et de faire périr sans jugement, sur une simple décision du sénat, les négociants en grains, presque tous simples *métèques* ou étrangers domiciliés. On obtenait à grand peine qu'ils fussent au moins traduits devant le jury, qui n'hésitait pas à les frapper de mort. Il arrivait

28/ moments, une abondance factice sur le marché d'Athènes et un avilissement des prix qui étaient bientôt suivis

5r

même que l'on s'en prît aux magistrats qui étaient chargés de prévenir les fraudes et d'empêcher les accaparements ; on les accusait d'être devenus les complices de ceux qu'ils devaient surveiller. Plus d'un de ces malheureux, Lysias nous l'assure, paya de sa vie ce crime imaginaire, des tolérances qui, à le bien prendre, étaient plus utiles que nuisibles à la cité.

II

Ces explications étaient nécessaires pour faire comprendre la place qu'occupe la question des céréales dans le premier discours où Démosthène ait eu l'occasion de parler politique en son propre nom. La loi de Leptine, qu'il combat, n'affiche point l'intention de toucher au commerce des grains, de modifier la législation qui le régit, et pourtant le jeune orateur, avec son esprit pénétrant, discerne tout d'abord et fait ressortir, ce dont personne, à ce qu'il semble, ne s'était avisé avant lui dans ce débat, l'influence indirecte, mais funeste, que doit avoir l'adoption de cette loi sur les approvisionnements d'Athènes. Dès son premier acte public, à trente ans, Démosthène voit ainsi plus juste et plus loin que des orateurs qui avaient vieilli dans les affaires. C'est que, depuis longtemps déjà, il se préparait au rôle qu'il allait s'essayer à jouer. Par le procès

30/ intenté à ses tuteurs, il avait tout à la fois voulu venger le droit outrageusement violé en sa personne, et recouvrer tout au moins quelques débris de la fortune paternelle. Par ses travaux comme logographe, par la composition de nombreux plaidoyers, il s'était proposé de se former à la discussion des lois et à l'éloquence, de se créer des clients et des amis, de conquérir la notoriété, et surtout de s'assurer un revenu régulier, une honnête aisance; celui qui s'engageait dans la carrière politique sans être à l'abri du besoin était exposé à trop de tentations pour que sa conscience et sa dignité n'en souffrissent pas souvent. Dans ces luttes judiciaires, Démosthène avait acquis peu à peu le sentiment de sa force et de son génie, il s'était mesuré à ceux qui l'entouraient, il avait écouté, devant les tribunaux et sur le Pnyx, les orateurs, les hommes d'état les plus renommés, et la pensée, le désir de prendre part, lui aussi, au gouvernement de la cité n'avait pas tardé à s'éveiller dans son âme. La justesse naturelle de sa vive et ferme intelligence lui faisait apercevoir bien des fautes qui compromettaient chaque jour les intérêts de sa patrie. De plus, en étudiant l'Athènes de Thémistocle et d'Aristide, de Cimon et de Périclès, il avait conçu un idéal auquel répondait bien mal le présent.

Cette histoire, c'était dans Thucydide surtout qu'il l'avait apprise; aussi ne fut-ce pas seulement son style qui se ressentit de l'étroit [redacted] commerce qu'il entretint, pendant plusieurs années, avec ce sévère et puissant génie! Comme elle différait de la ville où il était né, où il avait grandi, cette cité qui revivait dans le récit, dans les tableaux de l'historien! Au lieu de cette politique capricieuse et décousue qui déconcertait les alliés d'Athènes et faisait à ses ennemis si beau jeu, quelle suite dans les idées et dans les plans des hommes supérieurs qui, dans la première moitié du cinquième siècle, avaient créé l'empire maritime d'Athènes! Chez le peuple tout entier, quelle promptitude à saisir les projets de [redacted] ses chefs, quelle ardeur à s'y associer! Comme tous alors, les riches aussi bien que les pauvres, les plus humbles citoyens non moins que les descendants des héros et des dieux, étaient prêts à payer sans cesse de leur bourse ou de leur personne, avec quelle [redacted] joyeuse passion, avec quel merveilleux entrain ils se dépensaient et se sacrifiaient, sans jamais marchander, pour cette patrie dont ils étaient si fiers! De son temps, au contraire, [redacted] Démosthène ne voyait plus [redacted] que gens tirant [redacted] profit et vanité de leur titre d'Athénien, mais toujours occupés [redacted] à

esquiver les devoirs que ce titre leur imposait. On désirait rester maîtres de la mer et garder des possessions lointaines; mais les triérarques économisaient sur l'armement des galères qu'ils étaient chargés d'équiper et d'entretenir; mais les citoyens se refusaient au service militaire et se faisaient représenter, en Macédoine, en Thrace, dans la Chersonèse, par des bandes de mercenaires, redoutables seulement à ceux qu'elles étaient censées protéger et qu'elles pillaient effrontément. Chez ceux qui menaient les affaires de la ville, une seule pensée: sauver les apparences et gagner du temps, sacrifier l'avenir au présent et se maintenir au pouvoir en flattant les goûts du peuple, d'année en année plus amoureux du bien-être et plus rebelle à tout effort viril. C'était entre les orateurs à qui ménagerait et caresserait le plus adroitement des faiblesses qu'ils auraient dû combattre au nom de l'honneur et des véritables intérêts d'Athènes.

Le jeune homme, aussitôt que ses propres affaires lui laissèrent quelque répit, ~~[illegible]~~ commença donc à s'intéresser vivement à la politique, et bientôt ~~[illegible]~~ il réussit à se former, sur ces matières,

33/ tout un ensemble d'idées justes et nettes, arrêtées et bien liées, que les circonstances développeront, mais sans en altérer le caractère général. Pour Démosthène, l'intérêt bien entendu de la cité se confond avec les devoirs que lui impose son passé. Les politiques en faveur ne semblent poursuivre d'autre but que la prospérité commerciale et la diffusion de la richesse; or ces biens mêmes ne tarderaient pas à être compromis dès qu'Athènes ne saurait plus se faire respecter et se faire craindre. Ses possessions extérieures, ses alliances, son prestige enfin et son autorité morale, tout cela s'évanouirait bien vite aussitôt qu'elle cesserait d'être maîtresse des mers. Pour le reste, il fallait que le plus clair de ses ~~revenus~~ ressources ne se dépensât point en fêtes et en spectacles, il fallait que les finances fussent en ordre et ~~que~~ que l'état eût toujours des escadres bien équipées et bien armées; il fallait surtout que les citoyens ne perdissent pas le goût et l'habitude du service militaire, qu'ils redevinssent prêts, comme autrefois, à s'élancer sur leurs vaisseaux, à faire voile, aussi vite que les porterait le vent, vers tous les points que menacerait l'ennemi.

Ces sentiments, ces idées, dont notre orateur ne devait pas cesser de s'inspirer, on les entrevoit, on les devine déjà dans le plaidoyer contre Androtion, qu'il composa en 355. Androtion était un lettré, un élève d'Isocrate, un orateur élégant et disert qui, plus tard, banni d'Athènes, consacra ses loisirs à la composition d'utiles ouvrages historiques. En attendant, il s'occupait de politique, il parlait à la tribune et devant le jury, il siégeait au sénat, il occupait d'assez hautes charges, telles que les fonctions de trésorier de la déesse ou de conservateur des objets de prix déposés dans le Parthénon, dernière

ressource qui s'y gardait pour le cas où seraient épuisées toutes les épargnes de la cité. Ce qu'il apprit ainsi, dans sa vie d'homme public, dut lui servir plus tard pour ses travaux d'historien; mais il ne semble pas que son pays se soit très bien trouvé de la part qu'il prit à la direction des affaires. Il appartenait à la coterie d'Aristophon, l'un des hommes les plus médiocres qui aient jamais été à la tête du gouvernement athénien. Ce personnage s'était signalé, tout jeune encore, comme l'un des compagnons de Thrasybule dans son entreprise hardie; il avait ensuite présenté différentes lois qui contribuèrent à l'œuvre de réorganisation alors nécessaire. Attaché à l'alliance béotienne, il s'était vu, pendant toute la période de la puissance thébaine, rejeté dans l'ombre par l'éloquent et habile Callistrate, qui avait rapproché Athènes de Sparte. Après la chute et le bannissement de Callistrate, dont il avait été l'accusateur, Aristophon, en 361, passa de l'opposition au pouvoir. Il arrivait, comme nous disions, à l'ancienneté; ce qui l'avait désigné pour cette haute situation, c'était moins son mérite que son grand âge, que sa notoriété qui remontait à des temps déjà presque légendaires. Son administration eut quelque chose de sénile. En Thrace, elle laissa un petit prince barbare, Kersobleptès, servi par des mercenaires grecs, réduire presque à rien l'influence et les possessions d'Athènes. La guerre sociale eut encore des résultats plus fâcheux. Depuis quelque temps, Athènes méconnaissait, avec une singulière imprudence les engagements qu'elle avait pris comme présidente

car ne tenaient aucunement toutes les

espagnol de la race. Ce qu'il apportait, dans la vie d'homme public, il

les trouva plus tard pour les travaux d'historien, mais il ne

un pays le tort n'est bien trouvé de la part qu'il prit à la direction des affaires

Il appartenait à la catégorie d'historiens, l'un des hommes les plus

jamais été à la tête du gouvernement actif. Ce personnage

jeune encore, comme l'un des compagnons

dans son entreprise hardie, il avait acquis

contribué à l'œuvre de réorganisation alors nécessaire,

il s'était vu pendant toute la période de la puissance

l'exemple et par la Constitution, qui avait

Après la chute et le bannissement de

en 361 partie de l'opposition

Il arrivait, comme nous le verrons, à l'avènement, ce qui

pour cette haute situation, c'était moins son

mérite que son grand âge, que la noblesse qui remontait à

des temps déjà presque légendaires. Son administration

politique

barbare

l'influence et les

plus

35/ de la nouvelle confédération maritime formée sous les auspices de Thrasybule et de Conon, après le rétablissement de la démocratie. Les cités qui jadis y étaient entrées avec tant d'empressement n'y trouvaient plus les avantages qu'elles en avaient espérés; insuffisantes, mal commandées, montées par des mercenaires indisciplinées, les escadres athéniennes ne donnaient plus la chasse aux pirates, n'assuraient plus au commerce une protection efficace.

En 357, Chios, Cos et Rhodes se révoltèrent à la fois, et bientôt Byzance et les villes de la Propontide firent avec elles cause commune. C'était fermer aux blés de l'Euxin la route des détroits, qu'ils suivaient pour venir alimenter et enrichir Athènes. Celle-ci essaya donc de s'opposer, par la force, à cette tentative de sécession; elle dépensa beaucoup et fit, à plusieurs reprises, des préparatifs considérables, mais ses efforts, mal dirigés, échouèrent partout. La lutte, dont nous ne connaissons pas bien les détails, dura trois ans. Athènes y perdit les seuls généraux dignes de ce nom qui lui restassent, les uns, comme Chabrias, tués à l'ennemi, les autres, comme Iphicrate et Timothée, dégoûtés à tout jamais du service par les

fautes et par les injustices de leurs concitoyens. Par la paix qui fut conclue en 355, les Athéniens reconnurent l'indépendance de leurs anciens alliés. Le commerce reprenait aussitôt toute son activité; mais Athènes n'en sortait pas moins de ce conflit très diminuée, atteinte tout à la fois dans sa richesse et dans son prestige. Plus ou presque plus de contributions payées par les confédérés; il ne restait dans la ligue maritime que Lesbos, quelques îles de second ordre, quelques colonies grecques isolées en Macédoine et en Thrace, enfin les villes de l'Eubée. A la première ombre de mécontentement, ces cités mêmes pouvaient, elles aussi, faire défection; ce qui venait de se passer n'avait-il point assez prouvé la faiblesse et l'impuissance d'Athènes?

Durant toute cette crise, on avait été à court d'argent; aussi, pour s'en procurer, avait-on eu recours à toute sorte d'expédients. Entre autres mesures qui n'avaient pas eu grand résultat, on avait nommé, avec des pouvoirs très étendus, une commission extraordinaire composée de dix membres et dont Androtion était le président; elle était chargée de faire rentrer les sommes qui restaient encore dues sur un impôt de guerre voté cinq ou six ans plus tôt,

37/ en 362. Androtion réussit à toucher la moitié de cet arriéré, sept talents; mais il n'y parvint qu'à force de poursuites et de saisies, et le bruit courait ~~[illegible]~~ que ses collègues et lui s'étaient approprié une partie des sommes si péniblement recouvrées. Que ces rumeurs fussent ou non bien fondées, aussitôt après la paix, Androtion fut attaqué, à propos d'une motion qu'il présentait ~~[illegible]~~ à l'assemblée, comme auteur d'une proposition contraire ~~[illegible]~~ aux lois. Les accusateurs étaient deux de ses ennemis personnels, Euktémon et Diodore; Démosthène écrivit ~~[illegible]~~ le plaidoyer que Diodore ~~[illegible]~~ prononça devant les juges. La question de droit qu'il traite et le détail des actes reprochés à Androtion n'auraient rien d'intéressant. mais ce qui est plus digne d'attention, c'est que, tout en servant la haine de son client, Démosthène, dans plus d'une page du discours, semble plutôt parler pour son propre compte. Il attaque bien, comme il s'était engagé à le faire, la personne d'Androtion, il flétrit ses vices et cherche à le rendre odieux; mais ses traits, on le sent, visent un autre but et portent plus haut et plus loin. Ce qu'il veut atteindre et frapper, c'est moins un homme que tout un parti, que cette coterie d'incapables ~~[illegible]~~ et de malhonnêtes gens entre les mains de qui s'est écroulé l'édifice construit par les

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Mais ce qui est plus digne d'attention c'est [illegible]

[illegible] son [illegible]

[illegible]

[illegible] et plus loin [illegible]

[illegible] c'est moins les hommes que [illegible]

[illegible]

 générations précédentes, l'empire maritime d'Athènes. Ce qui lui tient surtout à coeur, c'est de montrer combien l'administration financière d'Aristophon et de ses amis a été négligente et désastreuse; par ces vives critiques, il sape déjà le crédit des orateurs qui sont au pouvoir, il prépare, de loin, l'avènement de cette opposition dont il sera, dans quelques années, le chef reconnu. Ailleurs il ne se contente pas de blâmer les fautes commises; il y a, sur les services qu'Athènes a reçus de sa marine et sur ceux qu'elle en attend encore, telle page où perce le coup d'oeil de l'homme d'état. Passant en revue toute l'histoire de la cité depuis les guerres médiques, Démosthène prouve que ses destinées ont toujours été étroitement liées au développement ou à la décadence de ses forces navales; cette démonstration, il la fait en des termes que n'eussent pas désavoués un Thémistocle ou un Périclès.

Androtion ne paraît pas avoir été condamné; le parti qui le soutenait était encore trop puissant. Démosthène n'avait d'ailleurs pas perdu son temps. A défaut des lois, l'usage ne permettait guère que l'on abordât la tribune avant l'âge de trente ans; des exceptions brillantes, comme celle d'Alcibiade, n'avaient fait que confirmer la règle et montrer combien elle était sage. C'était ~~dans~~ déjà beaucoup d'avoir pris position par des discours écrits pour autrui, fiction transparente dont personne n'était dupe sur l'agora. Ceci ne pouvait pourtant suffire à cette jeune ambition; elle avait hâte de descendre dans la mêlée, d'y jeter son cri de guerre, d'y combattre à visière découverte. Ce fut donc vers ce temps, quand il approcha de la trentaine, que Démosthène, dans l'assemblée, parut pour la première fois à cette tribune du haut de laquelle sa voix devait plus tard remuer la Grèce entière et retentir jusque dans la postérité! A quelle occasion fit-il ce premier essai? Les anciens biographes paraissent l'avoir

39 ignoré; mais tous sont d'accord sur un point, c'est que la tentative aurait été des moins encourageantes. Selon Plutarque, de tels rires, de telles huées auraient éclaté dans l'auditoire, que l'orateur aurait été obligé de descendre sans pouvoir achever son discours.

Ici, comme dans beaucoup des anecdotes que contient la biographie traditionnelle de l'orateur, l'exagération est évidente. Dans ce discours si mal accueilli, ce n'était ni le fond des pensées ni le style qui pouvaient exciter une telle hilarité; Démosthène, maître de tous les secrets de l'art et de la langue, était déjà dès lors un avocat en renom, avait composé des plaidoyers qui avaient fort bien réussi. C'étaient donc seulement son action et son débit qui auraient pu choquer à ce point ses auditeurs; mais il avait déjà parlé avec succès en public, sinon devant le peuple, au moins devant le jury; il avait prononcé lui-même ses deux plaidoyers contre Aphobos, ses deux plaidoyers contre Onétor, et, selon toute apparence, il avait gagné le second de ces procès comme le premier. De plus, si les débuts de Démosthène, comme orateur politique, eussent été aussi ridicules, aussi lamentables, la haine ingénieuse et savante d'Eschine n'eût-elle point pris plaisir à rappeler cette mésaventure? Démosthène y avait en quelque sorte provoqué son ennemi en raillant

ignoré; mais tous sont d'accord sur un point, c'est que la tentative aurait été des moins encourageantes. Selon Plutarque de tels rires, de telles huées auraient éclaté dans l'auditoire, que l'orateur aurait été obligé de descendre sans pouvoir achever son discours.

Ici, comme dans beaucoup des anecdotes que contient la biographie traditionnelle de l'orateur, l'exagération est évidente. Dans ce discours si mal accueilli, ce n'était ni le fond des pensées ni le style qui pouvaient exciter une telle hilarité; Démosthène, maître de tous les secrets de l'art et de la langue, était déjà dès lors un avocat en renom, avait composé ces plaidoyers qui avaient fort bien réussi. C'étaient donc seulement son action et son débit qui auraient pu choquer à ce point ses auditeurs; mais il avait déjà parlé avec succès en public, sinon devant le peuple, au moins devant le jury; il avait prononcé lui-même ses deux plaidoyers contre Aphobos, ses deux plaidoyers contre Onétor, et, selon toute apparence, il avait gagné le second de ces procès comme le premier. De plus, si les débuts de Démosthène, comme orateur politique, eussent été aussi ridicules, aussi lamentables, la haine ingénieuse et savante d'Eschine n'eût-elle point pris plaisir à rappeler cette mésaventure? Démosthène y avait en quelque sorte provoqué son ennemi en raillant

ses échecs dramatiques, les sifflets qui lui avaient coupé plus d'une fois la parole sur des théâtres de la banlieue. Quelle plus belle riposte eût pu trouver Eschine? Pourtant, ni dans le discours <u>de l'ambassade</u>, ni dans celui <u>de la couronne</u>, pas un mot à ce sujet. Il revient sur les premières années de son adversaire, il lui reproche ses procès avec ses tuteurs, les plaidoyers qu'il a composés à prix d'argent, le trouble qu'il a éprouvé et la mémoire qu'il a perdue en face de Philippe; mais nulle part il ne fait ~~[illegible]~~ même allusion à une scène qui serait sans aucun doute restée dans la mémoire des contemporains, si jamais le Pnyx en avait été le théâtre.

Il y a des détails qui ne sont pas moins suspects dans ce que Plutarque raconte des encouragements qui auraient décidé le jeune homme à persévérer, des conseils qui l'auraient aidé à corriger son débit. ~~[illegible]~~ Tous ces récits ont cependant un fond commun qui ne permet point de douter qu'ils ne contiennent une certaine part de vérité. On peut d'ailleurs en trouver une confirmation indirecte dans un mot célèbre de Démosthène, dont l'authenticité ne semble guère contestable. On lui demandait, vers la fin de sa vie, ce qu'il y avait de plus important, de plus nécessaire pour l'orateur. "L'action," répondit-il. — "Très bien; mais ensuite?" — "Encore l'action" — "Et après cela?" — "Toujours l'action." On ne put en tirer autre chose. N'y a-t-il point là, dans cette insistance

ses échecs dramatiques, les sifflets qui lui avaient coupé plus d'une fois la parole sur les théâtres de la banlieue. Quelle plus belle riposte eût pu trouver Eschine ! Pourtant, ni dans le discours de l'Ambassade, ni dans celui de la Couronne, pas un mot à ce sujet. Il revient sur les premières années de son adversaire, il lui reproche ses procès avec ses tuteurs, les plaidoyers qu'il a composés à prix d'argent, le trouble qu'il a éprouvé et la mémoire qu'il a perdue en face de Philippe ; mais nulle part il ne fait ~~[illegible]~~ même allusion à une scène qui serait sans aucun doute restée dans la mémoire des contemporains, si jamais le Pnyx en avait été le théâtre.

Il y a des détails qui ne sont pas moins suspects dans ce que Plutarque raconte des encouragements qui auraient décidé le jeune homme à persévérer, des conseils qui l'auraient aidé à corriger son débit. ~~[illegible]~~ Tous ces récits ont cependant un fond commun qui ~~[illegible]~~ ne permet point de douter qu'ils ne contiennent une certaine part de vérité. On peut d'ailleurs en trouver une confirmation indirecte dans un mot célèbre de Démosthène, dont l'authenticité ne semble guère contestable. On lui demandait, vers la fin de sa vie, ce qu'il avait de plus important, de plus nécessaire pour l'orateur. "L'action" répondit-il. — "Très bien ; mais ensuite ?" — "Encore l'action." — "Et après cela ?" — "Toujours l'action." On ne put en tirer autre chose. N'y a-t-il point là, dans cette insistance

et dans cette exagération calculée, comme un amer souvenir des longs et pénibles efforts auxquels il avait dû s'astreindre pour conquérir ces qualités tout extérieures qu'il ne pouvait songer sérieusement à mettre au dessus de la justesse ~~et~~ de l'enchaînement des ~~[illegible]~~ idées, de la noblesse des sentiments. Jamais, à ce qu'il semble, homme supérieur ~~[illegible]~~ n'eut plus à faire pour ~~[illegible]~~ contraindre ses organes ~~[illegible]~~ à servir sa pensée. De tous les défauts physiques, Démosthène avait justement ceux qui sont le plus contraires à l'orateur. Non seulement sa voix, sourde et monotone, manquait de souplesse, de variété et de portée, mais encore il articulait mal certains sons. Aujourd'hui, ~~[illegible]~~ pour un Allemand ou pour un Français, une des difficultés de la prononciation du grec moderne, c'est cet r, légèrement grasseyé, qui semble naître et vibrer de lui-même, à la fois sonore et doux, dans la bouche d'un Hellène, d'un Provençal ou d'un Italien? Cette lettre, Démosthène n'arrivait point à la prononcer d'une manière correcte. La ~~[illegible]~~ durcissait-il en une sorte d'aspiration gutturale, comme le font, sans s'en douter, la plupart des gens du nord? La laissait-il au contraire, comme Alcibiade

C'est dans cette exagération calculée, comme un amer souvenir des longs et pénibles efforts auxquels il avait dû s'astreindre pour conquérir ses qualités tout extérieures qu'il ne pouvait songer sérieusement à mettre au dessus de la justesse et de l'enchaînement des ~~passions~~ idées de la noblesse des sentiments. Jamais, à ce qu'il semble, homme supérieur ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ n'eut plus à faire pour ~~mettre~~ contraindre ses organes ~~[illegible]~~ à servir la pensée. De tous les défauts physiques, Démosthène avait justement ceux qui sont le plus contraires à l'orateur. Non seulement sa voix sourde et monotone, manquait de souplesse, de variété et de portée, mais encore il articulait mal certains sons. Aujourd'hui ~~[illegible]~~ pour un Allemand ou bien un Français, une des difficultés de la prononciation du grec moderne, c'est ce λ, extrêmement gracieux, qui semble naître et vibrer de lui-même, à la fois sonore et doux dans la bouche d'un Athénien d'un Parisien ou d'un Lesbien ; Chose étrange, Démosthène n'arrivait point à le prononcer d'une manière correcte. Le ~~[illegible]~~ durcissait il en une sorte d'aspiration gutturale, comme le font sans s'en douter, la plupart des gens du nord ; le caillait ; au contraire, comme les Chinois

se mouiller et s'allanguir jusqu'à se confondre avec l'autre liquide ? Aristophane raille, à ce propos, Alcibiade ; mais celui-ci laissait dire. Le peuple n'aurait-il pas plus vite fait de s'habituer à ses défauts que lui de parvenir à les corriger ? Démosthène n'avait pas cette impertinence de grand seigneur ; il travaillait donc à lutter contre ce vice de langage ; mais, avec sa respiration courte et son organe voilé, l'effort même qu'il s'imposait donnait à son débit quelque chose de précipité et de haché qui le rendait plus insupportable encore.

On a de Démosthène plusieurs bustes, et ces images ont une toute autre valeur que celles qui sont censées représenter les traits d'un Homère ou d'un Hésiode, d'un Archiloque même ou d'un Anacréon. C'est en effet dans le siècle auquel appartient l'orateur que la plastique cessa de se borner à poursuivre ce que l'on appelle l'idéal, c'est à dire certains types supérieurs de la nature humaine formés par voie d'élimination et d'abstraction ; elle ne se contenta plus du général ; elle rechercha le particulier, l'individuel ; on vit naître enfin le portrait. C'est ce caractère que devait avoir la statue de bronze qui fut érigée à Démosthène sur l'agora, en 280, c'est à dire quarante-deux ans après sa mort, quand vivaient encore bien des vieillards qui jadis avaient pu l'entendre et le voir parler sur le Pnyx. Il ne nous est point resté de copie de cette figure en pied, dont on connaît, par Plutarque, l'attitude et le geste ; mais composée avec le soin et le talent que suppose une oeuvre commandée par la cité même à un artiste en renom et placée dans le lieu le plus fréquenté de la ville, elle a dû servir d'original à tous ces bustes de l'orateur qui, avec ceux d'autres grands hommes, ornaient les bibliothèques et les portiques. Or les meilleurs de ces

bustes présentent une particularité curieuse : la lèvre inférieure n'a point ici, comme dans les têtes d'une beauté régulière et d'un caractère idéal, la même saillie que la lèvre supérieure ; elle est au contraire sensiblement en retrait et semble collée contre la gencive. On ne saurait méconnaître le sens de ce détail ; il est trop marqué pour qu'il n'y ait point là l'évidente intention de rappeler ~~[illegible]~~, ce qu'avait de défectueux l'organe de Démosthène avant que l'éducation et l'art n'eussent vaincu la nature. Cette conformation tout exceptionnelle, l'artiste, pour être clair, l'a peut-être exagérée ; peu importe d'ailleurs ; ce qu'il y a d'intéressant, c'est de ~~[illegible]~~ trouver ainsi dans la statuaire une confirmation non moins précieuse qu'inattendue de récits auxquels se mêlent beaucoup d'enfantillages et dont le fond même, sans cette rencontre, aurait pu finir par paraître suspect à la critique.

Ce que les bustes n'indiquent point, mais ce qu'ajoutent les biographes, c'est que l'attitude et le geste ne valaient pas mieux que la prononciation. Dès l'enfance, l'âme du jeune Démosthène avait été obsédée par des soucis auxquels, d'ordinaire, cet âge ne s'associe point ; pour les empêcher d'exercer une action fâcheuse sur les nerfs et sur toute la personne de cet adolescent, il aurait fallu beaucoup d'exercice physique. Au contraire, dans sa sollicitude plus tendre qu'éclairée, la mère, voyant son fils frêle et maladif, l'avait écarté des gymnases ; elle avait eu le tort de craindre pour lui ces salutaires fatigues, ces efforts musculaires savamment gradués, qui favorisaient et réglaient la croissance du corps, qui donnaient aux éphèbes leurs belles proportions, et à tous leurs mouvements une allure aisée, une sorte de rhytme naturel. Retenu au foyer domestique, loin des palestres où ses jeunes contemporains frottaient d'huile et de poussière leurs épaules et leurs bras nus, l'adolescent grandit, mais sans que la course, la lutte et le jet du disque vinssent assouplir et fortifier ses membres, développer sa poitrine et redresser sa taille. Les études de rhétorique et de droit où il se plongea et s'absorba bientôt tout

entier, les veilles échauffantes qu'il s'imposa pendant plusieurs années, tout cela ne contribua point à combler cette lacune. Quand il parut à la tribune, sa tenue et ses poses ne choquèrent pas moins que son débit ; il portait mal la tête, et avait une sorte de tic, un haussement d'épaules des plus disgracieux.

Tout ceci n'aurait eu, pour un orateur moderne, qu'une médiocre importance. Dans les salles closes et couvertes où siègent nos tribunaux et nos assemblées, il suffit à un avocat ou à un député, pour exercer par la parole une sérieuse influence, d'avoir des passions fortes et des idées claires, de bien connaître les sujets qu'il traite et l'auditoire auquel il s'adresse. Tel de nos plus puissants orateurs parle du nez ; tel autre est petit et de chétive apparence, n'a qu'un filet de voix, et ne se fait entendre qu'à force de se faire écouter. L'un et l'autre pourtant savent obtenir le silence et tenir toute une foule suspendue à leurs lèvres. l'un d'eux même, celui pour qui la nature avait semblé le plus avare de ses avantages extérieurs, a, pendant deux ans, gouverné la chambre et avec elle le pays par l'ascendant souverain de sa lumineuse éloquence. Chez les anciens, pareille chose n'eût pas été possible ; il y fallait, pour porter avec succès la parole en public, les qualités qui, sur la scène, sont nécessaires à l'acteur. Les anciens ne connaissaient pas le système représentatif ; dans les cités dont le régime était démocratique,

il parut à la tribune, la voix et le geste ne choquèrent

pas moins que son débit; il portait mal la tête, et avait une sorte de tic, un haussement d'épaules des plus disgracieux.

Tout ceci n'aurait eu, pour un orateur moderne qu'une médiocre importance. Dans les salles closes et couvertes où siègent nos tribunaux et nos assemblées, il suffit à un avocat ou à un député, pour exercer par la parole une sérieuse influence, d'avoir des passions fortes et des idées claires, de bien connaître les sujets qu'il traite et l'auditoire auquel il s'adresse. Tel de nos plus puissants orateurs parle du nez; tel autre est petit et de chétive apparence, n'a qu'un filet de voix, et ne se fait entendre qu'à force de se faire écouter; l'un et l'autre pourtant savent obtenir le silence et tenir toute une foule suspendue à leurs lèvres. L'un d'eux même, celui pour qui la nature avait semblé le plus avare de ses avantages extérieurs, a, pendant deux ans, gouverné la chambre et avec elle le pays par l'ascendant souverain de sa lumineuse éloquence. Chez les anciens, pareille chose n'eût pas été possible; il y fallait, pour porter avec succès la parole en public, les qualités qui, sur la scène, sont nécessaires à l'acteur. Les anciens ne connaissaient pas le système représentatif;

19/ [illegible] la tribune, le régime était démocratique,

le peuple se réunissait tout entier, pour délibérer, sur une des places de la ville, parfois dans un théâtre ou dans un local, qui comme le Pnyx, en affectait la forme; de toute manière, c'était en plein air que parlait l'orateur. Pour parvenir aux oreilles d'une partie tout au moins de cette foule, il fallait que sa voix fut sonore et forte, que sa prononciation fût singulièrement nette. Malgré tout, ceux qui étaient placés dans les derniers rangs, le plus loin de la tribune, ~~[illegible]~~ entendaient mal; bien des mots leur échappaient; il fallait donc que, ~~[illegible]~~ par un geste largement dessiné et d'une interprétation facile, l'orateur complétât le sens de ses paroles et les traduisît ainsi pour ~~[illegible]~~ ceux auxquels le son n'arrivait qu'éteint et affaibli par la distance. D'ailleurs ces attitudes et ces gestes n'étaient pas seulement destinés à mieux faire suivre le discours; ceux qui fréquentaient la place publique venaient là comme spectateurs autant que comme auditeurs. Le pompeux appareil des fêtes religieuses, ~~[illegible]~~ la fréquentation habituelle du théâtre, enfin et surtout le commerce assidu, la vue constante des chefs d'oeuvre de la statuaire et de la peinture

5°/ le peuple se réunissait tout entier, pour délibérer, sur une place publique ; il fallait

avaient donné au sentiment esthétique une vivacité, une finesse, et par suite des exigences dont nous avons quelque peine à nous faire une idée. Ces exigences, nulle part les Athéniens n'y renonçaient, pas même là où ils devaient ne sembler préoccupés que de chercher le vrai et de trouver l'utile. C'était encore quand ils siégeaient comme jurés que ces délicats se montraient les plus patients ; s'ils avaient été trop difficiles, force eût été de renoncer à l'usage qui imposait aux parties l'obligation de plaider ou tout au moins de réciter elles-mêmes leurs plaidoyers. Des deux adversaires, il en était un qui ne venait là qu'à son corps défendant, et ce pouvait être par le fait de la haine d'un ennemi, sous le coup de l'accusation la plus gratuite et la plus injuste ; d'autres fois, le demandeur, un faible, quelque pauvre, quelque orphelin, n'avait pas d'autre recours contre l'insolence d'un puissant. Dans l'un et l'autre cas, l'équité voulait que, par une bienveillante indulgence, on facilitât la poursuite et l'obtention du droit ; les juges faisaient donc leur possible pour ne pas oublier ce que leur enjoignait, à ce sujet, leur serment professionnel, et tel plaideur dont le débit et l'action laissaient beaucoup à désirer n'en gagnait pas moins sa cause, comme Démosthène lorsqu'à

vingt ans il attaqua ses tuteurs.

Sur le Pnyx, c'était autre chose. Le peuple ne s'y rassemblait pas seulement pour prendre des décisions politiques; il venait y chercher aussi des plaisirs analogues à ceux que, deux ou trois fois par an, lui offrait le théâtre, la jouissance d'entendre parler, par des hommes éloquents, ce merveilleux idiôme de l'Attique,

Ce langage sonore, aux douceurs souveraines,
Le plus beau qui soit né sur des lèvres humaines.

La différence entre ce spectacle et celui des fêtes de Bacchus, où se représentaient les tragédies et les comédies, c'est que la prose y remplaçait la poésie; mais, à cela près, tous les sens s'y mettaient aussi de la partie et y trouvaient leur compte. Pour les Athéniens, l'orateur était une statue vivante et douée de la parole, à qui la tribune servait de piédestal; il devait charmer la vue par la noblesse de ses poses, toutes sculpturales, l'ouïe par l'agrément de sa voix et par la variété de ses inflexions, l'esprit par le choix des idées et des mots. Sans doute il n'était pas aisé de réunir tous ces mérites; pourtant, depuis Périclès, grâce à des dispositions naturelles servies et cultivées par l'art des rhéteurs, la tribune n'avait jamais chômé. Comme nul n'était forcé d'y monter sous peine de l'honneur ou de la vie, ceux

[illegible] qui il [illegible] attaque les [illegible]
[illegible] était autre chose ce peuple n'y
[illegible] pas seulement [illegible]
[illegible] des [illegible]
[illegible] analogues à ceux qui dans ce [illegible]
[illegible] l'enfance [illegible]
hommes [illegible] les
[illegible]
Ce langage [illegible] une douceurs [illegible]
[illegible] qui fait [illegible]
la différence entre ce spectacle et celui des jeux de [illegible] c'est [illegible]
où se représentaient les tragédies et les comédies de Bacchus,
le poète [illegible] la poésie, mais [illegible] tous les
y mettaient aussi de la partie et y trouvaient leur compte
Pour les Athéniens [illegible] était une [illegible] et douce de la
[illegible] tribune tenait le [illegible] et [illegible]
[illegible] par la noblesse de ses [illegible]
agrément de la voix et par la variété de ses [illegible]
esprit par le choix des [illegible] tant [illegible]
pas aisé de réunir tous ces mérites, pouvant depuis [illegible]
à des dispositions naturelles [illegible] et cultivées par [illegible]
[illegible] tribune [illegible] même. Comme [illegible]
[illegible] à [illegible] tout par le commerce de la vie [illegible]

qui n'étaient pas assez bien doués ou assez préparés n'avaient qu'à ne point tenter l'aventure. Malheur donc au présomptueux qui, sans avoir les qualités requises, ~~[illegible]~~ prétendait s'imposer! Au lieu du plaisir attendu, ce qu'il apportait, c'était une véritable souffrance; il mettait à la torture les nerfs et le goût du public. Qu'un orateur choquât les regards par l'étrangeté de ses poses et la gaucherie de ses mouvements, qu'il fatiguât l'oreille par la monotonie de son débit ou qu'il la déchirât par des accents aigus et criards, il était également perdu; on le sifflait, sans même prendre la peine de savoir ce qu'il avait à dire. C'est que le peuple ressentait cette indiscrétion comme un manque de respect; il la punissait comme une impertinence.

Démosthène, quand il gravit pour la première fois les degrés de la tribune aux harangues, avait déjà trop d'expérience, trop d'acquis pour que son échec ait été aussi complet, aussi humiliant qu'on le raconte; mais nous ne saurions douter qu'il n'ait, à tout prendre, assez mal réussi. D'autres, après ce premier essai, auraient renoncé à la carrière politique, ainsi que l'avait fait Isocrate; ils auraient ensuite eu la ressource d'affecter, comme ~~lui~~ celui-ci, pendant toute leur vie, de dédaigner des succès qu'ils ne se seraient point consolés de ne pas avoir

19/ obtenus. Par bonheur, Démosthène n'était pas de ceux qui se découragent et lâchent pied au premier revers; depuis qu'il avait pris conscience de lui-même, et qu'il s'était senti vouloir, il avait dompté trop d'obstacles pour que ceux-ci pussent l'arrêter longtemps. Quant à la méthode qu'il suivit et aux moyens qu'il employa, nous pourrions, au premier abord, nous croire bien renseignés. Les anecdotes abondent; mais la plupart d'entre elles, par leur caractère puéril, trahissent leur origine. Ce sont pures inventions de rhéteurs dont chacun veut paraître plus ingénieux et mieux informé que ses prédécesseurs. Pour celui-ci, le vrai maître de Démosthène, c'est un chien qu'il écoute gronder; en l'entendant rouler sa colère entre ses dents et en s'essayant à l'imiter, le jeune homme aurait enfin saisi la vraie prononciation de la lettre *r*. Un autre nous le montre qui s'exerce à déclamer, debout sous une épée suspendue par la garde au plafond de la chambre; la pointe en tombait juste assez bas pour que, toutes les fois que machinalement il levait l'épaule, celle-ci rencontrât le fer, qui la piquait et la forçait à vivement s'abaisser. Ce serait grâce à ce mécanisme qu'il aurait fini par se corriger de son tic. Un troisième enfin, pour éclaircir la prononciation de Démosthène, lui remplit la bouche de cailloux. Sans présenter une entière certitude, d'autres détails

50/ sont moins invraisemblables. Il est possible que, pour s'accoutumer à parler plus haut, Démosthène ait parfois déclamé sur la plage de Phalères, s'exerçant à dominer le bruit des vagues qui ~~[illegible]~~ venaient déferler sur la grève; il se peut encore que, pour apprendre à retenir et à ménager son haleine, il se soit imposé de réciter des vers à haute voix tout en gravissant une colline.[xiii] Souvent répétés, de pareils efforts ont dû fortifier chez lui tous les organes qui servent à la parole; c'étaient les poumons qui s'élargissaient et se creusaient, que l'air remplissait et baignait plus abondamment; c'était le larynx, la langue et les lèvres dont le jeu devenait plus facile et plus régulier. Enfin Démosthène avait dans son cabinet un grand miroir devant lequel il se plaçait pour se débiter à lui-même les discours qu'il préparait, pour travailler ses poses et ses gestes.[xiv]

Ce qui dut, plus encore que ces études solitaires, contribuer à corriger, chez le jeune orateur, les vices de son action et la gaucherie de ses attitudes, ce furent les conseils qu'il reçut de l'un des acteurs les plus célèbres de son temps. Sur le nom de celui dont il aurait demandé les leçons, les

anciens n'étaient pas d'accord. Satyros, qui joue ce rôle chez Plutarque, était un acteur comique, et c'était bien plutôt de l'action du tragédien que se rapprochait celle de l'orateur politique. Ce qui sans doute a fait songer à lui, c'est que Démosthène, dans le discours <u>de l'ambassade</u>, vante son caractère et sa conduite à la cour de Philippe. On a cité aussi Néoptolème, le Talma de l'époque, et un autre acteur tragique moins connu, Andronicos. L'orateur, il est vrai, parlera plus tard de Néoptolème comme d'un traître dont le peuple doit se défier; mais la sévérité de ces paroles n'exclut pas nécessairement la pensée d'anciennes relations. Au temps où le jeune homme a dû travailler avec Néoptolème, Philippe n'avait point encore acheté toutes les consciences à vendre. On peut d'ailleurs payer les services d'un professeur de déclamation sans avoir d'estime pour son caractère. Quel qu'ait été ce maître emprunté au théâtre, les leçons profitèrent. Prenons Démosthène une dizaine d'années plus tard, quand il est devenu le prince de la tribune athénienne: les reproches mêmes et les railleries de son plus cruel ennemi, d'Eschine, prouvent combien il avait poussé loin l'art du débit et du geste oratoire. Eschine

52/ affecte de dédaigner les raffinements et ce qu'il appelle les prestiges de son action, le mordant de sa voix aigüe, de sa voix insolente, et ces larmes qu'il sait faire couler de ses yeux à volonté, plus aisément que d'autres ne sourient." A travers toutes ces moqueries, on devine la peur : on sent quelle prise avait sur l'âme de la foule l'action de Démosthène, mise au service du patriotisme et de la raison même, quel surcroît de puissance il y gagnait. Les délicats faisaient bien leurs réserves ; nous avons à ce sujet le témoignage de l'un d'entre eux, Démétrius de Phalères. A leur sens, l'action de Démosthène manquait de simplicité, de noblesse et de sévérité ; elle rappelait trop le jeu de l'acteur sur la scène du théâtre de Bacchus. Combien, disaient-ils, était plus grave et plus digne l'attitude des orateurs d'autrefois ! Etroitement serrés dans les longs plis de leur manteau, d'où se dégageait à peine la main droite, ils parlaient de cette voix ferme et posée qui sied à l'homme d'état ; ils ne se démenaient et ne criaient pas comme des tyrans de tragédie, comme des Orestes poursuivis par les Euménides ! Démosthène laissait dire ; son but, celui qu'il avait poursuivi depuis la jeunesse et qu'il avait enfin atteint non sans de

prodigieux efforts, ce n'était point de plaire à quelques dilettantes, mais de gouverner par la parole le peuple, Athènes et la Grèce.

Ces temps étaient encore loin lorsque se produisit, au lendemain de la guerre sociale, cette discussion sur la loi de Leptine où Démosthène prononça son premier discours politique, le premier du moins qui ait été recueilli et conservé. Déjà pourtant, grâce à l'intelligente et sévère discipline qu'il s'était imposée, il s'était relevé de ses premiers échecs; déjà il avait fait assez de progrès pour commencer à compter parmi ces aspirants à la vie publique qui se pressaient autour de la tribune et qui l'occupaient parfois avec succès. On rencontrait encore sur l'agora des vieillards qui, sans avoir eux-mêmes entendu Périclès, avaient vécu dans la société de ses derniers contemporains et avaient ainsi comme reçu de première main la tradition de ses maximes et de son éloquence. Plus d'un, parmi ces survivants d'un autre âge, quand il écoutait cet homme de trente ans, croyait entendre dans ses discours comme un lointain écho de cette grande parole, de cette politique à la fois hardie et sensée dont le secret semblait s'être perdu.

Ils le disaient autour d'eux ; on le répétait, et déjà Démosthène ne passait plus seulement pour un précieux conseil judiciaire, pour un habile rédacteur de plaidoyers ; les connaisseurs devinaient en lui un futur homme d'état, ou, pour prendre l'expression athénienne, un <u>orateur</u> qui ferait son chemin. Autrement, s'expliquerait-on que, dans le débat qu'il nous reste à retracer, les adversaires de la loi aient réclamé le concours de ce débutant, et que son intervention ait suffi pour faire repousser, en dernier ressort, par des juges assermentés une mesure législative déjà votée par le peuple et que soutenaient les premiers orateurs de la cité ?

III.

L'idée de la loi de Leptine avait été suggérée à son auteur, pendant la guerre sociale, par les souffrances d'Athènes et par la détresse générale. Pour en comprendre la pensée, il faut connaître le mécanisme de l'une des parties les plus originales de la constitution athénienne. Beaucoup des charges qui, dans les sociétés modernes, sont supportées par le trésor de l'état, pesaient, en Attique, sur les particuliers. Elles se distribuaient entre les citoyens aisés, d'après certaines règles, et en



55/ proportion de leur fortune. Le tour de chacun revenait plus ou moins souvent, suivant les ~~[illegible]~~ circonstances et le nombre des contribuables. C'était ce que l'on appelait les services publics (c'est le sens étymologique du mot) ou <u>liturgies</u> (λειτουργίαι).

Ces liturgies étaient de deux sortes. Les unes fournissaient aux besoins matériels de l'état, aux frais de la guerre, à l'équipement des navires. C'étaient celles que l'on nommait <u>contributions</u> (εἰσφοραί), <u>triérarchies</u> (~~τριηραρχίαι~~); elles entretenaient, si l'on peut ainsi parler, la vie physique de la cité. Les autres, c'était aux exigences de son esprit et de son cœur qu'elles donnaient satisfaction; elles servaient à offrir au peuple ces divertissements et ces fêtes qui furent si utiles au progrès des arts et qui répandirent sur la vie athénienne une incomparable splendeur. Les principales étaient les charges de <u>chorège</u>, de <u>gymnasiarque</u>, d'<u>hestiateur</u>. Les chorèges habillaient et faisaient instruire à leurs dépens, pour ces fêtes annuelles dont les plus célèbres sont les Grandes Dionysies, des acteurs, des troupes de danseurs, de choristes ou de musiciens. Les gymnasiarques fournissaient l'huile pour les palestres où s'exerçaient les éphèbes, où travaillaient les athlètes qui devaient paraître dans les jeux publics. L'hestiateur donnait, une fois dans l'année, un grand repas à tous les citoyens de sa tribu. La loi réclamait ces prestations des étrangers domiciliés aussi bien que des citoyens.

En temps de paix, Athènes faisait face, sans trop de peine, à ses dépenses ordinaires; pour y subvenir, elle avait les impôts indirects, tels que les droits de douane; elle avait le revenu du domaine public, ainsi la redevance payée par l'industrie minière; elle avait enfin les taxes frappées sur les étrangers domiciliés, sur les affranchis, les esclaves et les courtisanes. mais aussitôt qu'éclataient les hostilités sur terre ou sur mer, ces diverses sources de revenu devenaient insuffisantes. Les budgets de la guerre et de la marine rentraient toujours dans ce que nous appelons le <u>budget extraordinaire</u>. L'impôt direct que l'état réclamait alors des citoyens les plus riches et l'obligation qu'il leur imposait d'équiper des trirèmes et d'en nourrir l'équipage étaient donc indispensables à l'existence même de la république; aussi avait-il été sagement réglé que personne, à aucun titre, ne pourrait être dispensé de supporter ces charges. Au contraire les autres prestations ne présentant pas le même caractère d'impérieuse nécessité, le peuple, en récompense de certains services, en accordait l'exemption, et cette exemption était tantôt personnelle et viagère, tantôt transmissible aux

49/ En temps de paix, les impôts indirects, tels que les droits de douane

descendants de celui qui se voyait honoré de cette faveur. C'est ainsi que la postérité d'Harmodios et d'Aristogiton, les meurtriers d'Hipparque, l'avait reçue pour toujours de la reconnaissance populaire.

Les sacrifices que l'état imposait aux particuliers pour entretenir l'armée et la flotte n'avaient d'autres limites que les exigences mêmes de la situation; leurs réclamations ne pouvaient porter que sur les évaluations d'après lesquelles on les taxait et sur l'ordre établi dans les demandes. Pour la chorégie et autres charges de cette nature, il était au contraire de règle qu'elles ne pussent être imposées à personne deux ans de suite. De plus, l'année où un riche avait à supporter les frais de la triérarchie, il était par là même exempté des autres liturgies; on ne pouvait le désigner comme chorège ou gymnasiarque. Or, pendant tout le temps que dura la guerre sociale, les riches eurent tous, chaque année, à contribuer aux frais de ces armements maritimes que la mauvaise conduite des opérations rendit aussi stériles que coûteux. Les fortunes les plus considérables se trouvèrent ainsi dispensées de concourir aux dépenses des

Les citoyens de moyenne aisance, sur qui en retombait ainsi tout le poids, étaient surchargés. Telle tribu ne trouvait plus personne dans ses rangs qui voulût ou qui pût dresser la table du festin, verser l'huile aux gymnases et surtout faire les frais d'un chœur tragique ou comique. Ce qui, disait-on dans la ville, augmentait la difficulté, c'étaient toutes ces exemptions; elles rétrécissaient encore le cercle des contribuables. De tout cela résultait une privation des plus chères jouissances, un malaise général qui contribua fort à rendre les Athéniens impatients de la guerre, prêts à conclure la paix en toute hâte et à tout prix.

C'est à ce mal que prétendait remédier un orateur, Leptine, qui s'était distingué jadis en soutenant avec talent la politique de Callistrate, alors que du temps des victoires thébaines celui-ci s'efforçait de maintenir, au profit d'Athènes, l'équilibre hellénique. Au lendemain de Leuctres, quand les ambassadeurs de Sparte et de ses alliés vinrent supplier le peuple athénien de ne pas laisser périr la seconde ville de la Grèce, Leptine s'était écrié à la tribune : "Il ne convient pas de souffrir que la Grèce perde l'un de ses deux yeux !" Cette vive image avait frappé les esprits ; elle était restée dans la mémoire

des contemporains. Quinze ans plus tard, on voit reparaître Leptine avec une proposition conçue à peu près en ces termes: "Pour que ce soient bien les plus riches qui supportent les liturgies, personne, ni citoyen, ni étranger domicilié, n'en sera désormais exempt, hormis les descendants d'Harmodios et d'Aristogiton, et le peuple même, à l'avenir, n'aura plus le droit d'accorder ces dispenses. Celui qui se permettrait de les solliciter, malgré cette défense, pour lui-même ou pour autrui, serait privé de ses droits politiques et ses biens seraient confisqués." On se fait aisément une idée des motifs que Leptine invoqua à l'appui de sa motion; la nécessité de mieux répartir, en le divisant davantage, un fardeau qui semblait devenir trop lourd, la légèreté avec laquelle avaient souvent été distribuées ces faveurs, les exemples d'autres états qui avaient obtenu les plus beaux dévouements sans jamais s'être imposé de pareils sacrifices, rien ne fut oublié. Cette mesure répondait d'ailleurs trop bien aux secrets mécontentements et aux inquiétudes de l'opinion pour ne pas trouver des esprits favorablement disposés; sans examiner quelles en seraient les conséquences, on l'accueillit donc pour ce qu'elle promettait. L'empressement fut si grand que l'on ne s'arrêta même pas à observer les

formalités et les délais auxquels le législateur avait soumis l'adoption de toute loi nouvelle. Il y avait là tout un ensemble de dispositions sagement combinées pour garantir le peuple souverain contre ses propres entraînements, contre les surprises et les caprices. Toutes ces précautions furent négligées ; saisie d'urgence, l'assemblée vota, presque sans discussion, le projet de loi que lui avait soumis Leptine.

Les intéressés laisseraient-ils passer sans protestation une pareille mesure ? Se laisseraient-ils enlever ainsi des privilèges qu'ils avaient conquis eux-mêmes par de récents services, ou qui formaient la plus belle part de leur héritage ? Ils avaient encore un recours ; ils en usèrent ; ils attaquèrent Leptine comme auteur d'une proposition inconstitutionnelle. Cette action, dont il est sans cesse question chez les orateurs, se nommait la <u>graphê paranomôn</u> ; le mécanisme en est curieux à étudier. Tout Athénien possédait ce qui, dans notre langue politique, s'appelle le droit d'initiative parlementaire. Il y avait là un péril : il était à craindre que ce droit, fréquemment exercé, ne conduisît à de nombreux abus, que l'on n'eût sans cesse des lois nouvelles, filles des rancunes privées, de l'intérêt présent, de la passion du jour. Afin de tenir en bride toutes ces fantaisies d'improvisation législative il n'était pas de meilleur frein que la <u>graphê paranomôn</u>. Le premier

venu pouvait intenter cette action ; le seul danger qu'il courût, ici comme dans toutes les autres causes où l'individu jouait le rôle attribué chez nous au ministère public, c'était d'avoir à payer une amende de mille drachmes dans le cas où tout au moins un cinquième des voix ne se prononcerait pas en faveur de l'accusation. Pourvu que celle-ci n'eût pas été intentée tout à fait à l'étourdie, il n'était pas difficile d'obtenir, à défaut d'un triomphe, cette faible minorité. Quant au défendeur, s'il était reconnu coupable, la peine variait suivant que la loi proposée portait une atteinte plus ou moins grave à la constitution et qu'elle aurait été plus ou moins funeste à la république. De toute manière, elle entraînait, pour le condamné, l'incapacité de parler en public. N'était-il pas juste que celui qui avait voulu tromper le peuple fût mis hors d'état de recommencer ? Quant à la loi même qui formait le véritable objet du débat, elle suivait le sort de son auteur. Que celui-ci fût frappé, elle tombait avec lui, après même qu'elle avait franchi avec succès toutes les épreuves précédentes et que l'assemblée l'avait votée. C'est ainsi que revenait au jury, par cette voie détournée, le droit de prononcer en dernier ressort sur la valeur et la validité de toute loi nouvelle qui soulevait

quelque opposition. Cette plénitude de la puissance législative, on l'avait réservée pour ceux des Athéniens que de redoutables serments, prêtés à la face des dieux protecteurs de la cité, avaient solennellement astreints à se dépouiller de toute passion personnelle et à n'envisager que l'intérêt de l'état; on espérait que, devant un tribunal, la discussion serait moins passionnée, plus approfondie. Le pouvoir judiciaire avait à Athènes un rôle prépondérant; son contrôle s'exerçait sur tous les actes du pouvoir constituant ou du pouvoir exécutif. Rien ne devenait définitif que par l'assentiment (exprimé ou tacite) du jury, et tout ce qu'avait décidé soit [illegible] collège de magistrats, soit même le vrai souverain, le peuple, pouvait venir se briser ~~[illegible]~~ devant un arrêt des Héliastes. Les traités de paix, les lettres de naturalisation, les concessions de privilèges honorifiques, tout pouvait leur être soumis au moyen de cette espèce de recours en cassation (1). L'avantage aurait été plus grand si la puissance judiciaire n'eût été, elle aussi, aux mains de la foule, si les tribunaux se fussent composés de juges moins nombreux et triés avec plus de soin; pourtant, même

(1) Les tribunaux des Etats-Unis d'Amérique jouissent aujourd'hui d'un pouvoir analogue. Voir de Tocqueville, Démocratie en Amérique, ch. 6. Du pouvoir judiciaire aux Etats-Unis et de son action sur la société politique

63/ ainsi, ce contrepoids rendit des services et contribua peut-être à ménager les ressorts de la constitution athénienne.

C'était pendant le cours même de l'année où avait été présentée la motion que devait se produire l'instance destinée à en faire punir l'auteur et à la rendre elle-même caduque. Passé ce délai, l'un échappait à toute responsabilité; l'autre était devenue loi de l'état. Divers incidents retardèrent pendant plus d'un an l'ouverture du procès; quand celui-ci put s'engager, en 354, Leptine était couvert par la prescription; sa loi seule courait des risques. Ceux qui l'attaquaient ne pouvaient donc être soupçonnés de poursuivre ici une vengeance personnelle; le débat ne pouvait qu'y gagner en élévation et en sérieux. L'un des demandeurs était Ktésippos, fils de Chabrias, habile et vaillant capitaine qui s'était fait tuer, trois ans plus tôt, dans le port de Chios. Personne, dans ce siècle, n'avait mieux mérité que Chabrias les honneurs dont le peuple l'avait comblés; en venant réclamer le maintien de ceux de ces privilèges qui avaient été déclarés transmissibles à sa descendance, c'était la mémoire même de son père que Ktésippos semblait défendre. Très jeune encore, il se contenta de prononcer quelques mots pour demander au tribunal la permission, qui ne se refusait jamais en pareil cas, de faire

64/ privées, de l'intérêt présent, de la passion du jour.

64 / entendre à sa place Démosthène, avec lequel il était lié. Leptine n'étant plus responsable, la défense de la loi incriminée avait été, suivant l'usage, confiée, comme nous dirions, à des avocats d'office, parmi lesquels figurait au premier rang Leptine, qui restait tout au moins engagé d'honneur à défendre son œuvre. A côté de lui se rangeaient des orateurs influents et renommés, tels qu'Aristophon et Léodamas.

Les adversaires de la loi, dans le texte de leur plainte écrite (γραφή), se fondaient, pour en contester le caractère constitutionnel, sur ce principe du droit public d'Athènes : "les faveurs accordées par le peuple sont inamissibles et irrévocables — sauf pour cause d'indignité dûment constatée". Ils admettaient que plusieurs des privilégiés pouvaient se trouver dans ce cas, et ils s'engageaient, si la loi de Leptine était invalidée, à faire réviser par une autre loi la liste de ceux qui jouissaient de ces exemptions. Il serait ainsi remédié aux abus que Leptine avait eu raison de signaler ; des peines sévères frapperaient les audacieux qui avaient usurpé ces immunités ; mais l'état ne se priverait pas d'un puissant moyen d'encouragement et d'action, le peuple ne se lierait pas les mains pour l'[illegible]

entendre à la place Démosthène, qui toujours [illegible] était le [illegible]

[illegible] n'était plus responsable, la défense de la loi incriminée [illegible]

[illegible], suivant l'usage, confiée, comme nous disions, à des [illegible]

nommés lesquels figuraient

d'office, [illegible] au premier rang [illegible]

[illegible] tout au moins engagé d'honneur à défendre [illegible]

se

la cote de loi [illegible]

des [illegible] [illegible] et renommés, tels que Aristophon et [illegible]

les adversaires de la loi, dans le texte de leur

plainte écrite (γραφή) se fondaient, pour en contester

le caractère constitutionnel, sur le principe du droit public

[illegible] d'Athènes : "les [illegible] par le peuple sont

inamovibles et inviolables — [illegible] à l'indignité du [illegible]

[illegible]". Ils admettaient que plusieurs des privilégiés pouvaient

se trouver dans le cas d'être engagés [illegible]

[illegible] à la loi de Leptine était [illegible]

que [illegible] le code de ceux qui justifieraient de

les exemptions. Il serait ainsi remédié aux abus que Leptine

avait [illegible] signalés ; les justes services d'ailleurs

les anciens qui avaient usurpé les immunités, [illegible]

[illegible] par un [illegible] moyen d'[illegible]

Ce fût un orateur nommé Phormion qui ~~fit~~ porta le premier la parole au nom de l'accusation; il insista surtout sur les anciennes lois, non encore abrogées, que la loi de Leptine se trouvait contredire et qui, par suite, la frappaient de nullité. Après lui se leva Démosthène, dont la ~~[illegible]~~ harangue était ~~[illegible]~~ ainsi ce que chez les Grecs on appelait une deutérologie ou discours en second. Au barreau d'Athènes comme plus tard chez les Romains, lorsque plusieurs avocats étaient associés pour présenter soit l'attaque, soit la défense, il arrivait souvent que le meilleur d'entre eux se réservât cette place: il laissait un confrère engager l'action, traiter les questions de chiffres, de faits, de textes juridiques, et il gardait pour lui les parties les plus hautes et les plus brillantes du sujet, les questions de principe ou les mouvements pathétiques. Ici, le seul accusé qui soit en cause, c'est un projet de loi. il n'y a point lieu à s'émouvoir ni à s'attendrir. C'est donc l'intelligence des juges que Démosthène s'efforce d'éclairer; il prend la loi en elle-même, il en étudie le caractère et les conséquences, il démontre qu'elle n'est conforme ni aux intérêts ni à l'honneur d'Athènes.

On ne peut aller ce me semble, jusqu'à dire avec Denys d'Halicarnasse que le discours contre la loi de Leptine

68/ Du côté des demandeurs, ce

66/ soit un des chefs d'œuvre de Démosthène, celui où il a mis le plus d'agrément et où il est le meilleur peintre." Démosthène a depuis abordé de plus grands sujets, et son éloquence s'est ~~[illegible]~~ élevée avec les questions qu'il traitait. Mêlé à toutes les affaires, poursuivi par de violentes inimitiés, souvent maître, par le conseil, des destinées de sa patrie, il donna, de jour en jour, à sa parole plus de flamme et de passion. Entre le discours <u>contre Leptine</u> et le discours <u>pour la couronne</u> il y a vingt-cinq ans de travail opiniâtre et de progrès comme en fait le génie quand il ne s'arrête ni ne se repose jamais. Démosthène est pourtant déjà tout entier, avec les qualités qui firent son succès et qui le distinguent de tous ses rivaux de gloire, dans ce premier essai de sa parole publique. Il n'y a rien ici des défauts que l'on trouve souvent chez les jeunes orateurs même les mieux doués, ni vaines antithèses, ni stérile abondance de figures, pas de mots sonores et vides, rien enfin pour le frivole plaisir de l'oreille. C'est déjà cette éloquence concise et serrée, qui est toute dans les choses mêmes, dans les idées qu'elle expose, dans les principes qu'elle invoque, dans les sentiments auxquels elle fait appel. Dans ce discours d'un orateur de trente ans comme dans les harangues plus célèbres qui donnèrent tant d'éclat à la lutte soutenue par Démosthène contre Philippe et contre Alexandre

69/ soit un des chefs-d'œuvre de Démosthène, "le plus agréable de tous ses discours